

COMMUNE DE SOCX

Canton de Bergues

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

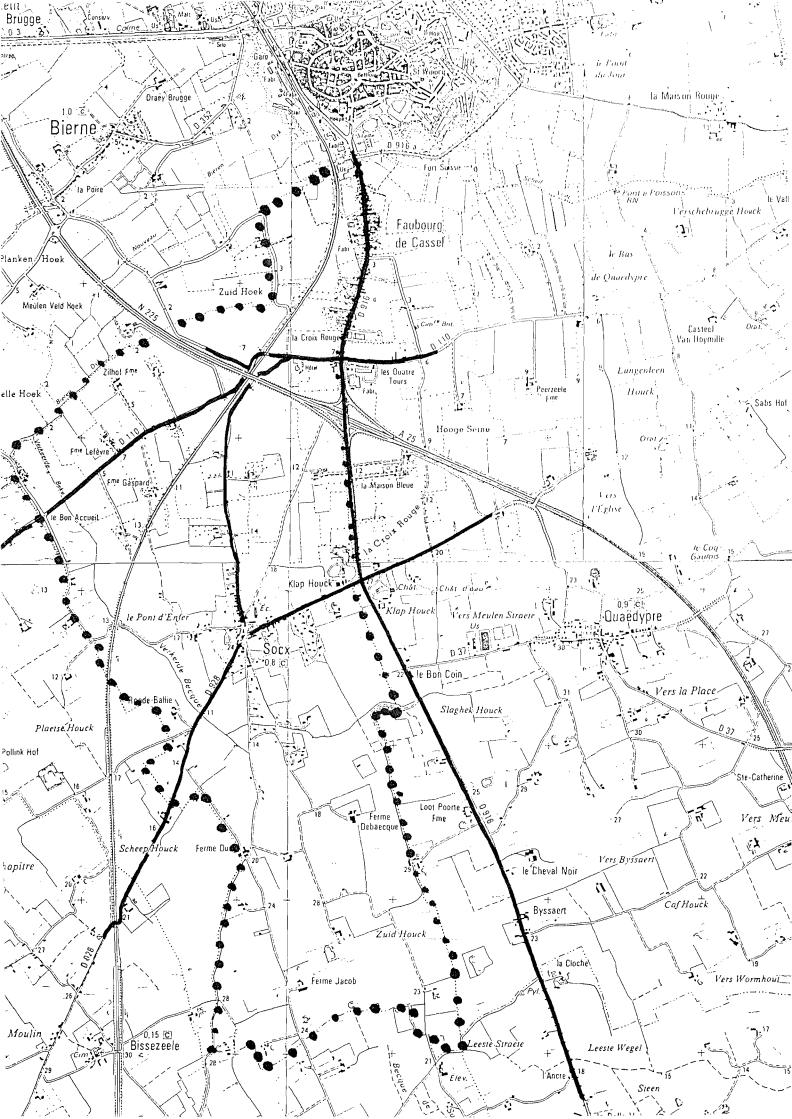
DOCUMENT PROGRAMME

Mai 1991



SOMMAIRE

- A CADRE GENERAL
- B DEROULEMENT DE L'ETUDE
- C CONTEXTE
 - FAUBOURG DE CASSEL
 - PARVIS DE L'EGLISE
 - EQUIPEMENT SPORTIF
- D SITES ET THEMES
 - LIMITES COMMUNALES
 - CENTRE DU VILLAGE
 - EXTENSION COMMUNALE
 - RURALITE
- E SENSIBILISATION



A - CADRE GENERAL

Commune de 800 âmes, Socx est un village pittoresque qui s'étend au sud de Bergues, le long du C.D. 916 reliant cette dernière à Wormhout au Sud et Dunkerque au Nord.

- Le faubourg de Cassel, à l'extrémité nord est coupé du reste de la commune par l'autoroute A25 Lille-Dunkerque. Très marquée par les réseaux de communication : C.D. 916 - C.D. 110 - Autoroute - S.N.C.F. et la venue récente de l'usine Coca-Cola, il conforte sa vocation "d'activités" par l'accueil d'autres entreprises.
- Au sud, le village développe ses caractéristiques rurales et résidentielles de haut standing autour d'un centre traditionnel.

Soucieuse de préserver et de conforter la qualité du Cadre de Vie de ses habitants, la Commune de Socx souhaite entamer une étude diagnostique et prospective, sur l'ensemble de son territoire. Elle fera appel à une équipe de maître d'œuvre constituée d'un paysagiste et d'un architecte.

Le Conseil Général du Nord sera sollicité dans le Cadre de sa politique d'Aménagement du Cadre de Vie pour une participation financière à l'étude et aux travaux pouvant y faire suite.

Remarques

- a) Si l'objectif premier de ce travail est d'accroître le plaisir à vivre des habitants et gens de passage, il est entendu qu'il est indissociable du maintien de l'identité communale et du sentiment d'appartenance ressenti à des degrés divers par les habitants.
- b) Le maître d'ouvrage souhaite travailler avec une équipe pluridisciplinaire. Dans la proposition de mission, le maître d'œuvre architecte ou paysagiste proposera à sa convenance l'élargissement du champ de ses compétences (éclairagistes, coloriste, plasticien historien...).

B - DEROULEMENT DE L'ETUDE

Le travail attendu de l'équipe de maîtrise d'œuvre se décompose en trois étapes

A la fin de chacune d'elles il est proposé de faire le point avec l'ensemble des professionnels concernés.

1 - POURSUITE AVEC L'EQUIPE COMMUNALE DE LA DEFINITION PRECISE DU PROGRAMME.

Le maître d'œuvre devra à ce titre signaler les complémentarités, les incompatibilités et, par conséquent le choix des éléments de programme, uniquement en termes d'objectifs et de valeurs d'usage.

La commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (plan P.O.S. - cadastre - photos...) et mentionnera à cette occasion les partenaires qu'elle souhaite associer à ses travaux :

- AGUR
- D.D.E. D.D.A. DIREN. D.R.A.C. -
- C.D.T.
- syndicat et office de tourisme
- habitants enseignants commerçants...
- communes voisines
- érudit local (connaissance de l'histoire locale)
- E.D.F.
- D.V.I. (CONSEIL GENERAL
- C.D.E.S. (D.D.E.)
- SIVOM SIAN

Cette première étape fera l'objet d'un document fixant définitivement l'ensemble des objectifs à atteindre.

2 - ANALYSE DES SITES ET PRODUCTION DE SCHEMAS D'ORGANISATION.

L'analyse se basera sur :

- . L'examen visuel des sites, notamment au cours de fréquentations contrastées :
 - sortie d'école
 - rencontre sportive
 - ducasse
 - semaine/samedi/dimanche
 - jour/nuit
 - (été/hiver)
- . Le recensement du patrimoine architectural et végétal et de son impact sur le paysage.
- . Les outils, dont le maître d'œuvre fixera la nécessité : photos, films, vues aériennes...
- . Les informations complémentaires indispensables aux prises de décisions ultérieures.
 - programme d'assainissement
 - programme D.V.I. du Conseil Général
 - histoire locale

-...

Ces éléments de base permettront au maître d'œuvre de conforter ou d'infléchir, en accord avec les élus, certains éléments du programme.

Les propositions du maître d'œuvre s'élaboreront à travers un ensemble d'esquisses et de schémas d'organisation permettant d'arrêter les options d'aménagement.

Le maître d'ouvrage pourra également, user de ces documents pour inciter ses partenaires, notamment les habitants à s'associer à l'œuvre commune.

3 - DEFINITION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX ET REALISATION D'AVANT-PROJETS-SOMMAIRES.

Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées avec la commune, le maître d'œuvre établira un programme pluriannuel de travaux en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité
- l'urgence
- les opportunités (partenaires...)
- le coût
- ...

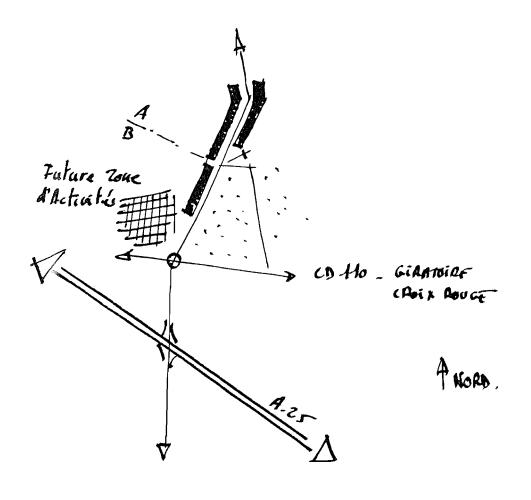
Les Avant-Projets-Sommaires des sites concluront cette troisième étape.

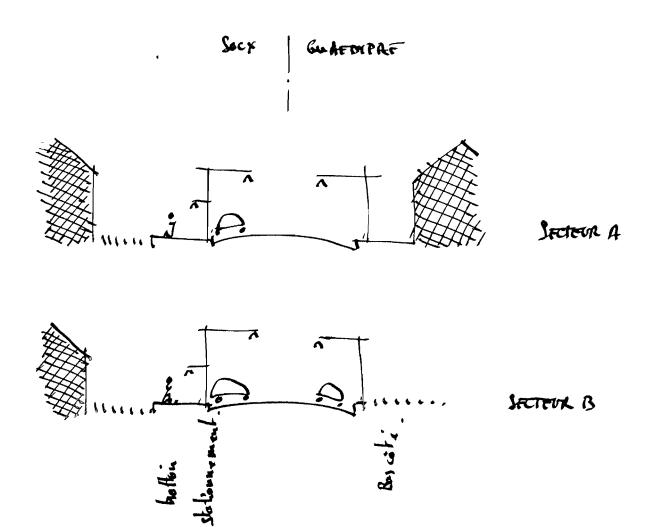
Parallèlement à ces missions "ordinaires" il sera demandé au maître d'œuvre de produire des documents nécessaires à la médiatisation de son travail (expositions, participation à des manifestations telles que "journée de la haie, de l'arbre"...)

Sur ce chapitre, le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants, un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "Ecole des Passemurailles".

Le Conseil Général souhaite à moyen terme communiquer à un public élargi le contenu des études communales réalisées dans le cadre de cette politique.

A cette fin, il pourra être demandé au maître d'œuvre des documents graphiques permettant d'illustrer le travail réalisé pour la commune.





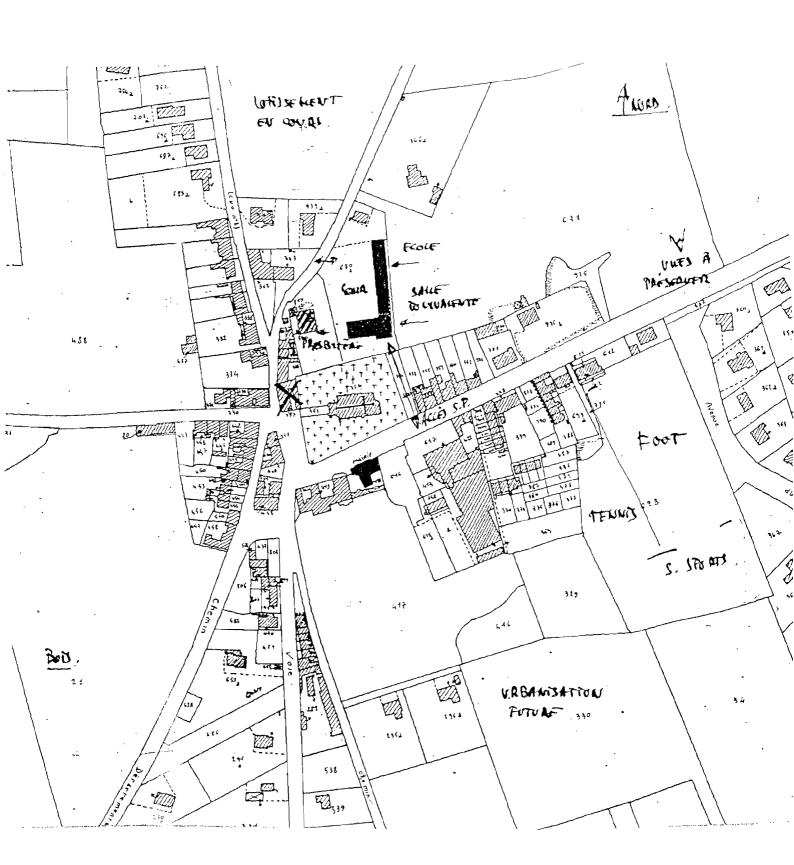
C - CONTEXTE

Qu'ils soient de maîtrise d'ouvrage spécifiquement communale ou basés sur un partenariat, plusieurs projets, en étude ou en réalisation devront être pris en compte dans cette étude.

1 - FAUBOURG DE CASSEL

Du Sud au Nord

- . Carrefour de la Croix Rouge : aménagement d'un giratoire pour une meilleure desserte du C.D. 110. Réalisation : Conseil Général Unité Territoriale Dunkerque.
- Linéaire vers Bergues : réalisation avec la commune de Quaëdypre de l'assainissement (SIAN SIVOM), des trottoirs et abords de la chaussée (communes), de la chaussée (Conseil Général).
- Outre les aspects techniques, les choix de matériaux et leur mise en œuvre, plusieurs notions seront examinées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.
 - confort des riverains
 - cohérence du linéaire malgré la fragilité des franges (centre commercial...)
 - image et préfiguration de la future zone d'activités à l'ouest.



2 - PARVIS DE L'EGLISE

Lieu sensible du centre du village, le parvis de l'église est en cours d'aménagement. Démolition d'un bâtiment, constitution d'un parvis dégageant l'allée d'accès à l'église.

Un préau sera réalisé pour reprendre le couronnement des murs existants, et marquer l'entrée du presbytère voué à une autre destination.

Cette première phase de travaux entre dans le processus de rénovation du centre du village, dont les prémices ont été menées ave L'AGUR et qu'il convient de poursuivre dans le cadre de cette étude.

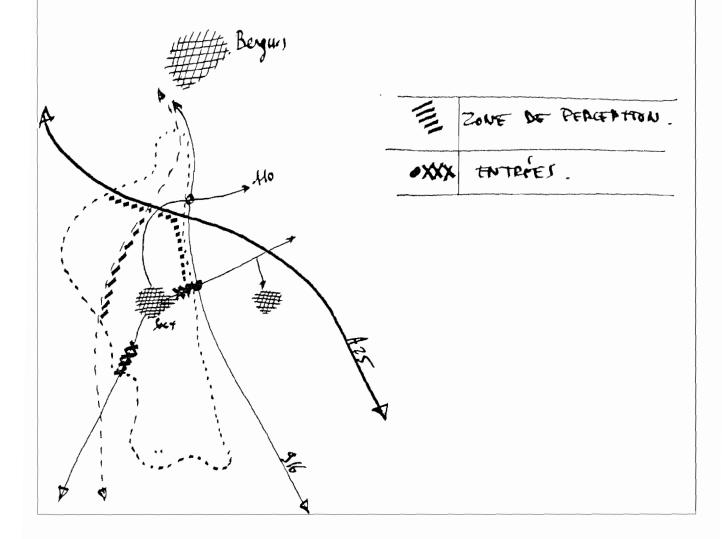
3 - EQUIPEMENT SPORTIF

En bordure du terrain de foot, la commune vient de faire réaliser des cours de tennis. Au Sud du terrain, il est envisagé dans un avenir plus lointain d'édifier une salle de sports.

Outre l'aspect fonctionnel du lieu (accès, stationnement, détente et situation des spectateurs, protection du vent) il est demandé au maître d'œuvre d'aménager l'ensemble du site de façon à ce qu'il participe pleinement à la mise en valeur du lotissement voisin et du village en général.

A cette fin, l'implantation de la salle de sport devra être définie et répondre aux mêmes exigences qualitatives.

La simulation de l'équipement permettra d'en mesurer l'impact sur le site et d'orienter le choix des matières et couleurs.



D - SITE ET THEMES

1 - LIMITES COMMUNALES

 Rarement supportées par la topologie ou des événements du paysage, les limites communales sont purement administratives, leur marquage semble donc délicat et pour le moins artificiel.

Il est cependant possible de donner à lire la progression de l'approche du centre du village depuis les lieux significatifs.

Les "portes" de village seront alors traitées ponctuellement ou linéairement

- carrefours : Croix Rouge

: Klap Houck

- linéaire : route de Saint-Omer

: C.D. 916 depuis l'autoroute.

Parallèlement, la commune est perçue largement depuis des axes très fréquentées :

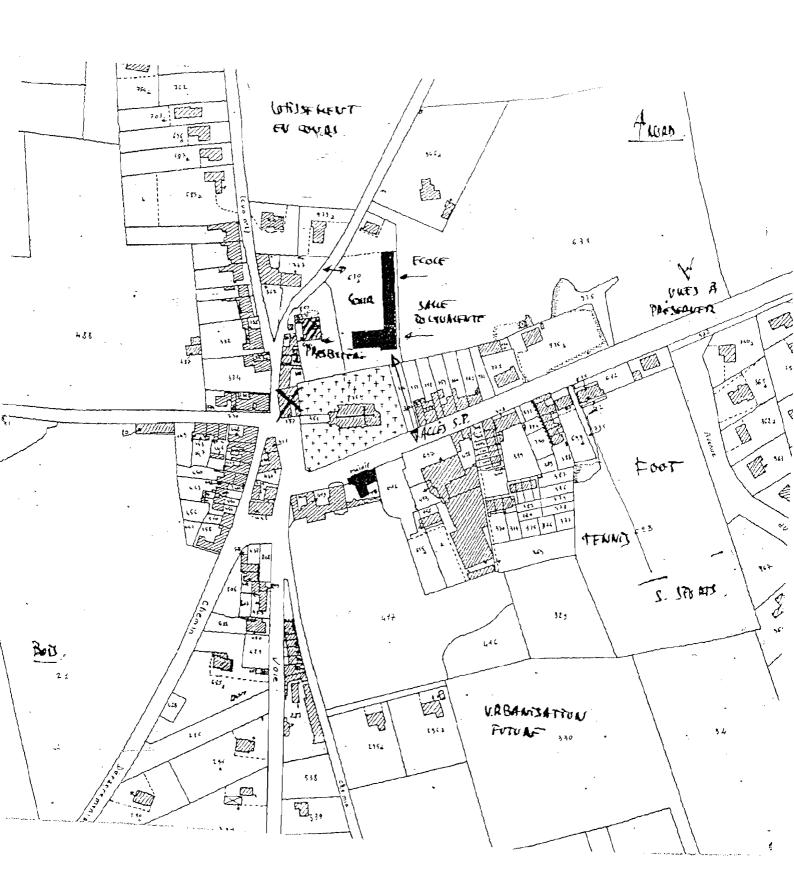
- ligne S.N.C.F.

- C.D. 916

- autoroute A25

La qualité du paysage offert aux usagers participe à l'identification du village et mérite quelques égards.

L'aménagement des abords de ces axes sera esquissé de manière à inciter les gestionnaires à participer à l'œuvre communale.



II - CENTRE DU VILLAGE

. Structuré en croisée de chemins, le centre s'organise autour de l'église dont l'emprise est étendue par celle du cimetière.

Ici, se mêlent sans emphase le transit automobile, la desserte des logements et équipements, ponctués de bâtiments à l'architecture remarquable.

La poésie à préserver tient à la fois aux affectations multiples des espaces et au registre "rural" des aménagements existants.

Afin de préserver et conforter cet équilibre, là plus qu'ailleurs, il apparaît indispensable d'établir un programme précis d'usage des espaces et de veiller à leur polyvalence.

Dans le même esprit, la desserte, l'usage et les abords des équipements (école, salle polyvalente, presbytère, mairie...) feront parti de cette réflexion.

Complémentairement, les bâtiments participent à la qualité du lieu et feront l'objet de conseils (ravalement, charte de couleur...) personnalisés ou généralistes.

Un programme d'éclairage de tout le centre enrichira le plaisir d'être et de vivre.

III - EXTENSION COMMUNALE

. Outre la zone d'activités au Nord près du carrefour de la Croix Rouge, la commune base son développement essentiellement sur l'extension des zones résidentielles.

Au Nord de l'église un ensemble tout récent de 12 lots est en cours de commercialisation.

D'autres secteurs, notamment au Sud des tennis pourraient à terme faire l'objet de programmes similaires.

Sans faire nécessairement de préfiguration il est demandé de définir les grands principes d'aménagement qui pourront régenter la mise en forme de ces programmes, en liaison avec les caractéristiques du site (voirie - boisement...).

IV - RURALITE

L'espace agricole représente 90 % du teritoire communal. Il est donc légitime d'y apporter un regard attentif et d'envisager des actions visant à en conforter la qualité.

Les constituants du paysage

La composition du paysage agricole est dépendante de la qualité de chaque constituant et de leurs imbrications.

Les intentions et l'analyse seront donc globales même si des propositions d'aménagements demandent à être détaillées et localisées.

La compréhension du paysage permettra de le conforter et de se garder du moindre contre sens.

. a - Le réseau viaire

Outre les routes départementales, à examiner avec le gestionnaire (D.V.I.) à l'occasion notamment de réfection, l'ensemble des chemins communaux et chemins d'exploitation obéissent à des logiques fonctionnelles (desserte) et à des exigences de gestion auxquelles il est souhaitable d'apporter des solutions précises (entretien des fossés - des bas-côtés...) et pourquoi pas de nouvelles fonctions :

- Arrêt près d'un lieu bucolique ou remarquable par le point de vue qu'il offre.
- Circuits de promenade empruntés par les habitants.
- Circuits de découverte sur le thème de l'eau, du végétal, de l'architecture.

· b - Réseau hydraulique

La Verkerde Becque, les mares et autres points d'eau sont autant de prétextes pour enrichir le paysage par des accompagnements de végétaux, adaptés à chaque milieu.

c - Les hameaux - les exploitations

Une vingtaine d'événements bâtis ponctuent le paysage et offrent autant de points de repère.

Leur valorisation nécessite la participation de leurs propriétaires tant sur les bâtiments que sur l'affectation et l'organisation des abords. Des conseils précis compléteront si nécessaire l'élaboration de schémas généraux incitant les propriétaires à accompagner les efforts municipaux :

- haies
- chemins d'accès clôture
- stockage

-...

d - Les vues - signalisation

Complémentairement à la signalisation directionnelle existante ou à venir, il est souhaitable d'apporter le plaisir de voir et de comprendre par une information dès qui elle semble nécessaire :

- bâtiment
- végétaux
- points de vues

-....

E.- SENSIBILISATION

Le cadre de vie est l'affaire de tous. A ce titre il convient que l'effort consenti par l'équipe municipale et ses partenaires soit complété et amplifié par les habitants dans la gestion des espaces extérieurs et l'entretien du bâti.

Cette sensibilisation se fondera sur la mesure précise des richesses du patrimoine (bâti et non bâti) et la définition des actions à mener pour en gommer les aspects négatifs et magnifier les potentialités

La participation des habitants s'appuyera sur l'information (expositions...) et nécessitera des conseils sous forme de croquis - fiches techniques - palettes de couleurs...

La rédaction de ce document programme et notamment son découpage en thèmes ne permettent pas de mentionner de façon exhaustive l'ensemble des préoccupations municipales.

Seules l'analyse diagnostique et l'étude permettront de trouver une cohérence et une exhaustivité dans l'énoncé des lieux à investir, d'autant qu'elles s'accompagneront d'échanges avec les gestionnnaires municipaux et leurs partenaires.